

Le code pénal des Chinois

Auteur(s) : Chastenay, Victorine de

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

12 Fichier(s)

Les mots clés

[Chine](#), [Droit](#)

Citer cette page

Chastenay, Victorine de, Le code pénal des Chinois, 1812-01-07

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Chastenay/items/show/8668>

Copier

Présentation

Date1812-01-07

Information générales

Languefr

SourceFRADCO_ESUP378_6_061

Nature du documentmanuscrit autographe

Collation12 p.

Informations éditoriales

PublicationInédit

Description & Analyse

Contributeur(s)Le Lay, Colette

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 17/12/2025 Dernière modification

le 18/12/2025

pas. aucune de leurs idées, ne s'attachent à celle-ci. —

Cependant l'impression est très en usage à la Chine. — Le caractère écrit des Chinois, diffère beaucoup des sons de la langue parlée. C'est une graphie en peinture. Je dis en peinture, parceque je ne crois pas que les signes pour les compositeurs des caractères chinois expriment autre chose d'abstraites que ceux de la graphie. —

Il paraît que la compilation du Code antérieur aux Ming, qui commença à régner 240 ans av. J. C. — fut modifiée à diverses époques, jusqu'à la rédaction actuelle en 1644. sous les Ming, encore régnant aujourd'hui. —

Les lois pénales en Chine, ne paraissent pas suggérées d'idées de l'homme, ou de la religion, M. de Law, a diversement dit de voir que les principes du Code du 4^e Chinois étaient les fers, et le bâton. — Le Code paraît en effet être basé sur la punition. — Ce qui paraît toutefois au lieu d'être rétabli, c'est que la justice exacte, ce sont tous, doit être le bon du 4^e en que l'iniquité est en terre, ne doit pas échapper à son regard. —

Il me semble remarquer dans le recueil, différents et piteux l'institution. — celui d'un 4^e paternel, moins par sa douceur que par sa noblesse singulière. celle qui ne se donne que par l'adoption d'un 4^e paternel, moins par sa douceur que par sa noblesse singulière. celle qui ne se donne que par l'adoption d'un 4^e paternel, moins par sa douceur que par sa noblesse singulière. — les lois qui en résultent, régleraient un maître, pitié des parents, et des esclaves — il y a un autre 4^e après, que beaucoup de justice, et de crânes caractéristiques, c'est celui des Châtiments, et les crimes politiques, il signale l'insurrection, il signale la domination étrangère, il rappelle au 4^e la terre, où la Chine comptait une foule de petits royaumes,

et on les fait aller de leur chef, en faisant de sangliers
tiens. — enfin on y trouve une trace de ces dispositions étroites
et vaines, que comporte une communauté, qu'on établit
sur un village. enfin rien ne pousse mieux que le Code
à quel point, les entraves à l'indépendance. — le peuple
Chinois est-il guillotté? — a-t-il bien prouvé sa liberté
autrement que par les biens d'habitation, et par l'insuffisance
des lois. — le Code n'a rien de tel. les lois, qu'on établit
les tentatives y viennent en inondation. ils s'efforcent même
le pouvoir, et exploitent les institutions en profitant de
leurs dispositions. — les Chinois exploitent, pour la force
des établissements commerciaux des lois de l'indépendance. ils
y portent les traits d'une éducation sévère, et la sanction
de ces lois y est soumise. —

Je trouve quelques uns des dispositions du Code. —
Je trouve d'abord, un tarif de punitions. le bambou,
et la bastonnade. cela vient dans cette idée primitive
que le Châtiment est une correction, et que celui qui
passe dans les tentes, les limites de la correction, doit être
éloigné de la communauté à moins pour un temps.
toutes ces punitions sont spécifiées en degrés. — le
maximum du bambou, est 100. coups. — il y a une
échelle de rachat, selon trois degrés de moyens. mais toutes
les punitions, et la mort même, ne se rachètent point.
la strangulation est celle morte rigoureuse que le Code
la tête est exposée dans le dernier cas, et la superstition
Chinoise y joint, quinze membres d'un parent ou d'un parent.

les rois du Desoit, pour un tel qu'il s'imaginait de l'être. —
la rébellion qui tend à violer l'ordre que Dieu a établi dans le
Ciel et sur la terre. — la déloyauté qui tend à détruire les temples
les tombeaux, les palais de la Religion, la patrie. — la malice
les vengeances, l'impie, c'est à dire le manque de respect, et de
pour ceux qui l'ont fait, et la déloyauté l'incertitude, la
pour ou de protéger. — la discorde dans les familles, l'insubordination,
l'insulte. — Voilà dix crimes énormes, et distincts. —

Les Châtes privilégiés, la Compagnie, les princes du sang impérial
et de leurs alliés. Les anciens barons de la Couronne, de
ceux qui ont fait de 9^{es} sections, de ceux qui ont donné des
pouvoirs de la Couronne commune, de ceux qui ont donné
au 9^e de ceux qui ont donné de 9^e talents, et de ceux, de
dans les ministres. — les hommes très habiles pour ces, leurs actions
surgissent en valeur, les pères de la Couronne. — ceux qui ont
donné des pouvoirs de police, et d'administration. — ceux qui tiennent le
rang dans l'empire. — ceux qui étant de 2^e remplissent un emploi
ceux qui étant de 3^e ont un commandement civil, ou militaire,
jouissant du privilège de noblesse. — il y a aussi un privilège
de noblesse. — l'empire, honneur, et protéger la Couronne, et les services
eminents, même dans la 2^e génération, et jusqu'à la 3^e. —

quand un privilégié aura commis un crime, il pourra
être de l'empire pour procéder contre lui, et toute la Couronne
sera soumise à l'empire. — tout dans les cas de trahison. —

Cette exception des crimes politiques, pour que les seuls privilèges
au sujet de laquelle la passion de l'homme s'imaginait, et l'empire
de la force, tyrannique, les accusations politiques, de la force
exceptés par tout, dans les cas d'indulgence, et elle tend à
leur merites, et leur prix. —

61 les tentes ne peuvent être boumées, on bannit hommes, ils sont tous inscrits sur la liste militaire, on leur impose la taxe, on les pille mobile, etc. etc.

Dans les cas de Complicité, on distingue les principaux moteurs. les autres subordonnés moindres d'après l'importance. les parents des bannis, gouvernent les vivres, mais si le crime a été de trahison, révolte, enlèvement, meurtre, etc. etc. les parents, ils ne peuvent retourner à leur domicile, après la mort du condamné.

Capitales des actes de grâce, accordés d'ordinaire pour avènement des emp. etc. limitées à certains délits. Si un coupable condamné pour un de ces délits, ce qu'il est père, mère, g. père, ou g. mère, infirme, ou plus âgé que 70 ans, n'ayant point de petits enfants au-dessus de 16. la peine sera commuée en celle de bambou, ou en une autre.

il y a des règles de punitions, pour les crimes des fonctionnaires, pour les délits des militaires, qu'on exemptes pas d'autres peines de celle de l'impôt, parce qu'on s'en les retient. il y a aussi en certains cas, des compensations pour les femmes, mais rien, ce me semble, ne dispense des coups de bambou.

les membres des tribunaux, tous ceux qui exercent un office quelconque, ne sont pas plus exemptés que les autres des punitions légales. ils ont comme les autres, à redouter le bambou. — les magistrats, répondent d'un jug. trop severe, et aussi d'un jug. trop indulgent. — enfin, chose étrange, un condamné répond d'un appel fait mal, et parait. il est très souvent tout à fait apparence, le tribunal répond d'une sentence infirmée. — les condamnations à mort, à moins d'un petit nombre de cas, ne s'exécutent qu'une seule fois.

une belle disposition de celle qui autorise les parents à sur-
veiller alors et même, les esclaves, les domestiques, à avertir ^{à l'occasion}
leurs maîtres, ou parents accablés, ce qui les absoude de complicité
mais cette loi celle d'être applicable dans les cas de haute trahison,
et de révolte. —

On voit par le code que l'année légale est de 360. jours complets
cette année se divise en 12. parties. — L'année civile
est de 365. jours, ou 12. lunaisons. on intercale un mois, quand
il le faut, pour faire commencer l'année à la 2.^e nouvelle
après la solstice d'hiver. — on date de la lune, et de l'année de
l'emp. et aussi par ^{les années de} cycle de 60. ans. Pour chaque renouvellement
l'empereur prit un nom formé de la combinaison de certains
chiffres. —

Le père ou la femme principale succède au tuteur de
son père, et à son rang. S'il n'y a ni tuteur, ou une tuteur
qui l'en rend incapable; dans ce cas le plus proche héritier
prend sa place et il y a 12. degrés, pour qui l'empereur d'une ligne
héréditaire, peut y avoir droit. —

Il y a 12. degrés pour ceux qui dans les examens, obtiennent
les degrés, et ceux qui n'en sont pas dignes. —

Les degrés sont à un ministre, par un, ou par plusieurs,
dans les affaires à l'emp. seront considérés, comme une machine
traitée subversive de g.^e

Il n'y a pas de privilège, par un fonctionnaire, qui n'ait
sujet à des peines afflictives, pour les crimes de trahison, ou négligence
il semble une classe de flétris, dans nos collèges; encore les
sont sujets y ont ils des exemptions. —

On voit par le code que les magistrats qui n'ont pas de revenus, ou
vieilles, ou infirmes, ou orphelins, sont dispensés. —

tout ce qui tient à l'administration, l'indolence, l'inaction
des propriétés pour l'impôt, la négligence des magistrats,
ou l'abus de l'impôt au tarif des punitions. —

la violation des accords l'union de mariage, avant la
célébration, est punie. — Les orientaux considèrent le mariage
à certains égards, comme le privilège, comme le bien
comme l'honneur d'une femme; mais les mariages d'aujourd'hui
sont sans doute, inclination, convenances personnelles
ne sont même pas calculés. — D'un autre côté, la femme
dans certaines espèces, est un membre de la maison de
l'époux; une propriété à lui, a peine dans l'exception
de la loi, elle est un être vivant, a moins qu'il ne
s'agisse d'adultère; on le punit. La loi chinoise ne
marque les femmes en prison, que dans le cas de crimes
capital. Elles sont dans les autres confinées à la garde de
leurs parents. Elles ne sont pas exemptes du bambou et
des coups.

Les Chinois, outre la femme principale, ont des femmes inférieures.
Mais il n'appartient pas au mari d'ascendant à la femme
principale, au 2^e rang. — on ne voit le mari ni en cas de
deuil, ni pendant l'empêchement des parents, ni avec
les personnes qui portent le même nom, ni avec des personnes
parentes par alliance, ce toujours le bambou...

il y a des cas de divorce; il y a des circonstances qui s'y
opposent. Comme si la famille du mari, est devenue riche,
la femme qui était à l'époque du mariage.

La polygamie en Chine; nous avons un petit nombre
d'objets, est interdite aux Chinois. —
les dévotions, comme les parents, les administrateurs, les
juges, sont également punis par le bambou...
il paraît qu'une vente non autorisée de l'Etat, est interdite
en Chine. — il y a aussi une contrainte de l'Etat, une délation ven-

le tiers de l'intérêt legal, et de 7. pour 100 par mois au
delà de ce terme, et le bonbon: —

les loix rituelles sont un article important du Code des
les officiers sup.^{rs} résident dans les provinces remplissent les 1.^{res}
fonctions dans les g.^{ds} sacrifices impériaux faits au ciel & à terre
ou à l'empire qui préside, aux productions terrestres, & aux
générations humaines. — les nouveaux convertis au Christianisme
donnent à Dieu, & à la Chine, le nom de Maître du Ciel. —

trien-Chin. on ne jamais bien compris le fond de l'âme
de l'homme Chinois par la religion. les Millionnaires ont
à cet égard, toute discussion, et ils ont introduit le mor-

il faut se priver d'une 9^e sacrifice, par une abstinence
abstinence. — il paraît que les animaux immobils, tous les cochons,

= Dans les jures dictions des sables, Du 1.^{er} 2.^{er} 3.^{er} 4.^{er} 5.^{er} 6.^{er} 7.^{er} 8.^{er} 9.^{er} 10.^{er} 11.^{er} 12.^{er} 13.^{er} 14.^{er} 15.^{er} 16.^{er} 17.^{er} 18.^{er} 19.^{er} 20.^{er} 21.^{er} 22.^{er} 23.^{er} 24.^{er} 25.^{er} 26.^{er} 27.^{er} 28.^{er} 29.^{er} 30.^{er} 31.^{er} 32.^{er} 33.^{er} 34.^{er} 35.^{er} 36.^{er} 37.^{er} 38.^{er} 39.^{er} 40.^{er} 41.^{er} 42.^{er} 43.^{er} 44.^{er} 45.^{er} 46.^{er} 47.^{er} 48.^{er} 49.^{er} 50.^{er} 51.^{er} 52.^{er} 53.^{er} 54.^{er} 55.^{er} 56.^{er} 57.^{er} 58.^{er} 59.^{er} 60.^{er} 61.^{er} 62.^{er} 63.^{er} 64.^{er} 65.^{er} 66.^{er} 67.^{er} 68.^{er} 69.^{er} 70.^{er} 71.^{er} 72.^{er} 73.^{er} 74.^{er} 75.^{er} 76.^{er} 77.^{er} 78.^{er} 79.^{er} 80.^{er} 81.^{er} 82.^{er} 83.^{er} 84.^{er} 85.^{er} 86.^{er} 87.^{er} 88.^{er} 89.^{er} 90.^{er} 91.^{er} 92.^{er} 93.^{er} 94.^{er} 95.^{er} 96.^{er} 97.^{er} 98.^{er} 99.^{er} 100.^{er} 101.^{er} 102.^{er} 103.^{er} 104.^{er} 105.^{er} 106.^{er} 107.^{er} 108.^{er} 109.^{er} 110.^{er} 111.^{er} 112.^{er} 113.^{er} 114.^{er} 115.^{er} 116.^{er} 117.^{er} 118.^{er} 119.^{er} 120.^{er} 121.^{er} 122.^{er} 123.^{er} 124.^{er} 125.^{er} 126.^{er} 127.^{er} 128.^{er} 129.^{er} 130.^{er} 131.^{er} 132.^{er} 133.^{er} 134.^{er} 135.^{er} 136.^{er} 137.^{er} 138.^{er} 139.^{er} 140.^{er} 141.^{er} 142.^{er} 143.^{er} 144.^{er} 145.^{er} 146.^{er} 147.^{er} 148.^{er} 149.^{er} 150.^{er} 151.^{er} 152.^{er} 153.^{er} 154.^{er} 155.^{er} 156.^{er} 157.^{er} 158.^{er} 159.^{er} 160.^{er} 161.^{er} 162.^{er} 163.^{er} 164.^{er} 165.^{er} 166.^{er} 167.^{er} 168.^{er} 169.^{er} 170.^{er} 171.^{er} 172.^{er} 173.^{er} 174.^{er} 175.^{er} 176.^{er} 177.^{er} 178.^{er} 179.^{er} 180.^{er} 181.^{er} 182.^{er} 183.^{er} 184.^{er} 185.^{er} 186.^{er} 187.^{er} 188.^{er} 189.^{er} 190.^{er} 191.^{er} 192.^{er} 193.^{er} 194.^{er} 195.^{er} 196.^{er} 197.^{er} 198.^{er} 199.^{er} 200.^{er} 201.^{er} 202.^{er} 203.^{er} 204.^{er} 205.^{er} 206.^{er} 207.^{er} 208.^{er} 209.^{er} 210.^{er} 211.^{er} 212.^{er} 213.^{er} 214.^{er} 215.^{er} 216.^{er} 217.^{er} 218.^{er} 219.^{er} 220.^{er} 221.^{er} 222.^{er} 223.^{er} 224.^{er} 225.^{er} 226.^{er} 227.^{er} 228.^{er} 229.^{er} 230.^{er} 231.^{er} 232.^{er} 233.^{er} 234.^{er} 235.^{er} 236.^{er} 237.^{er} 238.^{er} 239.^{er} 240.^{er} 241.^{er} 242.^{er} 243.^{er} 244.^{er} 245.^{er} 246.^{er} 247.^{er} 248.^{er} 249.^{er} 250.^{er} 251.^{er} 252.^{er} 253.^{er} 254.^{er} 255.^{er} 256.^{er} 257.^{er} 258.^{er} 259.^{er} 260.^{er} 261.^{er} 262.^{er} 263.^{er} 264.^{er} 265.^{er} 266.^{er} 267.^{er} 268.^{er} 269.^{er} 270.^{er} 271.^{er} 272.^{er} 273.^{er} 274.^{er} 275.^{er} 276.^{er} 277.^{er} 278.^{er} 279.^{er} 280.^{er} 281.^{er} 282.^{er} 283.^{er} 284.^{er} 285.^{er} 286.^{er} 287.^{er} 288.^{er} 289.^{er} 290.^{er} 291.^{er} 292.^{er} 293.^{er} 294.^{er} 295.^{er} 296.^{er} 297.^{er} 298.^{er} 299.^{er} 300.^{er} 301.^{er} 302.^{er} 303.^{er} 304.^{er} 305.^{er} 306.^{er} 307.^{er} 308.^{er} 309.^{er} 310.^{er} 311.^{er} 312.^{er} 313.^{er} 314.^{er} 315.^{er} 316.^{er} 317.^{er} 318.^{er} 319.^{er} 320.^{er} 321.^{er} 322.^{er} 323.^{er} 324.^{er} 325.^{er} 326.^{er} 327.^{er} 328.^{er} 329.^{er} 330.^{er} 331.^{er} 332.^{er} 333.^{er} 334.^{er} 335.^{er} 336.^{er} 337.^{er} 338.^{er} 339.^{er} 340.^{er} 341.^{er} 342.^{er} 343.^{er} 344.^{er} 345.^{er} 346.^{er} 347.^{er} 348.^{er} 349.^{er} 350.^{er} 351.^{er} 352.^{er} 353.^{er} 354.^{er} 355.^{er} 356.^{er} 357.^{er} 358.^{er} 359.^{er} 360.^{er} 361.^{er} 362.^{er} 363.^{er} 364.^{er} 365.^{er} 366.^{er} 367.^{er} 368.^{er} 369.^{er} 370.^{er} 371.^{er} 372.^{er} 373.^{er} 374.^{er} 375.^{er} 376.^{er} 377.^{er} 378.^{er} 379.^{er} 380.^{er} 381.^{er}

= la même famille de particuliers rend des adorations, au ciel, en étoile du nord, en brûlant de l'encens. & leur homme pour la nuit, en allumant les lampes du ciel, ou les feux de l'étoile du nord, elle sera suggérée à voir protéger les rites sacrés, & de ceux au ciel du sud & de ceux au ciel.

= 1. les prières de toi, ce n'est pas pour avoir l'âme de l'âme, ce n'est pas une oblation en objet de l'âme culte, l'âme les rites sacrés, ce n'est pas, ils ne sont pas les mêmes.

La loi punira les magiciens, qui se servent de leurs
livres pour enchanter les esprits malins, et pour faire de barbares
imprécations, les Chofs des sectes singes, et corrompues. Or
il y a des réglemens dans l'écriture ecclésiastique, relatif à une requête
à présenter à l'emp. à l'approche de la personne, et la présence dans le

Palais, au passage même des portes. C'est le despotisme
Oriental dans toutes ses crintes. — mais les Censeurs, les Vices-
rois ont une obligation de surveiller tout rigoureusement
avec l'empereur. Sur tous les sujets. —

il paraît qu'il existe des lois somptuaires. — les étoffes qui
représentent le Dragon impérial, ou les Phoenix, ne sont données
qu'aux crimes, employés par les particuliers. —

il est défendu aux magiciens, sorciers, de s'occuper de sorcellerie
de séduire les maîtres des gens en place. il ne leur est pas permis
de prétendre de tirer les horoscopes, de consulter les étoiles et les
manières accoutumées. —

il y a une peine, pour ceux qui ne portent pas le deuil
légal, et qui l'empêchent. — il faut quitter toute fonction, en
apprenant la mort d'un proche. —

les détails des interdictions d'entrée, au Palais, ou sur les
chemins, et ports impériaux, supposent dans le chef de l'Etat
l'ennemi de tout. c'est insupportable! — la sonnerie des cloches qui
portent l'imprécation de la conquête. celui qui s'en présente
sans requête se prosterne à distance. —

les lois militaires, sont assez pures, lesquelles sont portées, et
l'usage peut de bambou. elles interdisent le pillage. elles
supposent la plus sagesse, la modération, qu'on marche contre
des rebelles. — je ne m'attends pas qu'il y en ait beaucoup en
la Chine. —

il paraît que la poudre à tirer a servi en la Chine, car dans
cette partie de l'Asie, longtemps avant d'être connue en Europe
les Chinois fabriquaient des canons de bambou, et les Chinois
de poudre, et de cailloux. —

On ne peut à Pékin, sans une étroite nécessité, sortir de
chez soi, à certains heures de la nuit. —
les lois de police sont sévères. on exige des passe-ports pour

une punition pour ceux qui volent. —
il y a des lois pour la conservation des animaux domestiques, et
autres relatives à ceux qui appartiennent à l'Etat. —

Les peines ne surviennent qu'un jour.
des lois sur la haute trahison, sont horribles. elles incluent
tous les parents ou alliés, une au-delà de 60. ans sont punis.
Ces au-delà, et toutes les parents, sont punies comme
volontaires, entre les 7^{es} de l'Etat. quiconque ne dénonce pas
l'individu, à qui il connaît l'intention de commettre un crime
de h. trahison sera puni. — quiconque résiste à la police,
aura une punition dans les confiscations. —

toutes les lois relatives à la justice, sont de violence, et de
proscription. — l'exécution luit, et doucement, en trois parties. —

il y a des lois contre ceux, qui volent des personnes libres, et les
vendent. — celles mêmes qui n'ont pas consenti à être vendues sont
punies. — il y a des lois sévères, pour punir les vagabonds. —

Les lois pénales, pour les délits communs, sont à peu près les
mêmes dans tous les Codes. seulement, la torture y est admise. Sur
autre côté, le droit, le retard de justice, les mauvais traitements
aux prisonniers, sont punis sévèrement. —

l'histoire a ajouté à ce récit, quelques faits, très curieux.
les premiers sont relatifs à l'exécution du ministre Tsoi de
Ling-Kien-Lung, qui le 1^{er} après 60. ans de règne, est puni
de son fils Kia-King, et mourut 2. ans après le 12. fév. 1799. Le
fils poursuivait le ministre, avec une haine, que les fautes
raisonnables de ses écrits ne justifiaient pas. il vint le mettre
dans la moderation, et celui, de la justice. il ne les obtint pas.
Ces sont raisonnables justes, il ne suffit pas, l'agent n'est pas
juste. — le despotisme de la même part. partant, il vint avoir
raison. —

toutefois, quand la passion n'est pas dans les écrits, il est
impossible de l'entreprendre. l'agent n'est pas juste. — nous avons

remarque, que les princes souverains auxquels les Dieux Du Ciel ont accordé une prospérité longue, ce non interrompue, se sont distingués par une conduite exemplaire, ce par une inclination naturelle à la probité qui ressemble à l'incollection des perfectiones Divines. =

Voilà les hommes de tout les âges, on glisse leurs notions natives, ce naturelles. partant il a la même morale, partant a pour les mêmes lois, on la même essence de lois, les mêmes enchaînements d'idées, pour s'appliquer aux autres, on se comprendra lui même. les mêmes articulations on a pour lui. — un instinct semblable, ce un progrès d'héritage. — il n'y a que des Dieux sur la terre, il n'y a qu'un genre humain il y a quelques figures dans le style Chinois qui paraissent si figures. —

ling. qui abdique respectueusement son édifier ou testament, les prospérités de son règne, dit qu'il sera associé dans la loi, aux amis des glorieuses années, sans laideur un tel il s'efforce de satisfaire. Voilà une doctrine officieuse, il enjoint à la postérité de respecter les esprits Du Ciel, ce de la terre, ainsi que les royaumes, ce leurs monuments sacrés. —

ling. Kien King, a la mort de son père, l'a qu'il a de l'âge ancien, les prières tendent pour la conservation de ses jours, ce que l'état rappelle les principes sacrés. rejoins toi, il ne voudrait pas se soumettre des mots qui suivent, tremble au lieu. = l'impérial après être monté aux régions élevées. =

il paraît que le commencement de ce règne, n'est pas sans exemple de révoltes, les comptes rendus par les chefs militaires, ce insérés dans la gazette de Pékin, appartiennent à toutes les Contrées. — on trouve dans le recueil, des édits rendus en 1804. Contre les Chrétiens. Edits des bonshommes, qui ont fait des martyrs — on trouve un bilinguisme sur une autre page. les tartares demandent autre interrogés ailleurs qu'en Chine, pour grand en leur Digne

littéraires, lemp. les réputés, précieuses, pour ne pas leur, trahir
l'entrée de cette carrière. = nous recommandons fortement nos officiers
artisans civils, et militaires, de faire considérer à leurs fils, et aux
branches cadettes de leurs familles, que leur de monter à cheval,
usage de la main, sous pour eux, les objets d'émulation les plus
conservables, ce qu'ils ne pensent pas de livrer avec trop d'indolence
Arrière de 1800. —

en notre pas rapide. —